

Quoi mettre dans son CELI pour en tirer le maximum

JEAN-FRANÇOIS CLOUTIER, LES AFFAIRES 16 janvier 2009

Vous pouvez cotiser depuis le début de janvier au nouveau CELI, ou compte d'épargne libre d'impôt. Il permet d'investir jusqu'à 5 000 \$ dont le revenu de placement ne sera pas imposable.

Quel type de placement doit-on privilégier pour profiter au maximum des avantages du CELI ? Un certificat de placement garanti (CPG), des obligations, un fonds commun, des actions ou des options ? Tout dépend de votre horizon de placement et de l'usage que vous comptez faire des sommes épargnées. Voici ce que les experts recommandent aux divers types d'investisseurs.

Financer un projet

Le CELI s'avère un outil de choix pour la personne qui désire accumuler de l'argent en vue de réaliser un projet à court ou moyen terme.

"Que ce soit pour l'achat d'une auto ou d'une propriété, pour des rénovations ou pour un voyage, le CELI n'offre que des avantages par rapport à un compte courant", indique Daniel Gladu, planificateur financier à la succursale d'Outremont de BMO Banque de Montréal.

Pour éviter les mauvaises surprises - un placement qui a perdu de sa valeur quand on souhaite le liquider -, il vaut mieux choisir des placements prudents, disent les experts. "Si l'horizon de placement n'est pas d'au moins cinq ans, je déconseille d'acheter des actions ou des parts de fonds communs, même si on croit qu'ils vont remonter sous peu", indique Martin Dupras, du Groupe Conseil Aon.

Tenter de prévoir le moment propice pour acheter des actions est une science incertaine qui peut engendrer une grande frustration si les choses ne se passent pas comme prévu, rappelle Jean-Paul Giacometti, portefeueilliste chez Claret. "Ne vous demandez pas seulement ce que vous pouvez gagner, mais aussi combien vous pouvez perdre", dit-il.

Il est préférable de privilégier des valeurs comme des obligations ou des certificats de dépôt garanti (CPG) - pas forcément encaissables en tout temps, ce qui assure de meilleurs taux d'intérêt - si on épargne pour un projet précis à court terme.

Dans le cas de l'achat d'une maison, une combinaison CELI-RAP (régime d'accession à la propriété) peut être envisageable pour maximiser son économie d'impôt. Il est possible d'emprunter jusqu'à 20 000 \$ de son REER pour acheter une première propriété. On peut ajouter en complément autant d'argent qu'on voudra provenant d'un CELI (la cotisation annuelle maximale s'établit à 5 000 \$ en 2009 et sera indexée en fonction de l'inflation les années suivantes).

Épargner en vue de la retraite

La personne qui ne cotise pas au maximum à son REER et qui cherche à accroître son épargne à long terme devrait ouvrir un CELI le plus tôt possible, dit Jean-Paul Giacometti, de Claret.

"Rien n'exclut que le taux d'imposition soit augmenté dans quelques années", souligne-t-il.

Josée Jeffrey, fiscaliste et planificatrice financière chez Focus Retraite, abonde dans le même sens et favorise la diversification des placements dans plusieurs outils à l'abri de l'impôt. "Certaines personnes ont des REER trop garnis qui les exposent à payer beaucoup d'impôt lorsqu'elles retireront leurs épargnes à leur retraite."

Même si les revenus d'intérêt sont les revenus de placement les plus imposés, un investisseur à long terme peut avoir avantage à privilégier pour son CELI les placements qui offrent un meilleur potentiel d'appréciation du capital, comme les actions, pense François Ménard, fiscaliste indépendant. "Pour qu'il y ait économie d'impôt, encore faut-il qu'il y ait un rendement", dit-il.

Patrick Proulx, président de Globevest Capital, suggère les actions de premier ordre, comme celles des banques et de BCE. Il suggère aussi le fonds négocié en Bourse XFN, qui reproduit le rendement du secteur financier canadien.

M. Giacometti suggère Gaz Métro, qu'il juge bon marché. "Elle offre une distribution de 8,9 % dans une industrie dont l'avenir est assuré", dit-il.

Les titres de sociétés versant des dividendes en période de ralentissement sont à considérer, car la capacité de redistribuer une partie des bénéfices aux actionnaires est un signe de santé, dit Fabien Major, conseiller en placement et fondateur du site Celi.ca. Il suggère donc le Fonds de dividendes Standard Life.

Certaines fiducies de revenu sont aussi envisageables, surtout qu'une partie de leurs distributions est considérée comme du revenu d'intérêt.

Enfin, les actions privilégiées de sociétés solides comme Power Corporation peuvent aussi être un choix judicieux, estime M. Major.

Accroître un portefeuille bien garni

La personne qui paie beaucoup d'impôt, qui cotise déjà au maximum à son REER et qui dispose de placements en actions et en obligations dans des comptes non enregistrés devrait en premier lieu

transférer ses obligations dans le CELI, recommande Patrick Proulx, président de Globevest Capital.

"Les revenus d'intérêt que rapportent les obligations sont les plus imposés de tous les types de revenus de placement", explique-t-il. Alors que 50 % des gains en capital réalisés sont imposés, tous les revenus d'intérêt que procurent les obligations sont imposables jusqu'à 48,2 % au Québec, si l'on est dans la fourchette d'imposition la plus élevée.

Parmi les obligations les plus attrayantes pour le CELI, M. Proulx suggère celles des banques canadiennes. "À leur cours actuel, elles procurent un rendement d'environ 5 à 6 %, ce qui est supérieur aux obligations gouvernementales tout en étant fort peu risquées", fait-il valoir.

Parmi les meilleurs titres obligataires, Fabien Major mentionne pour sa part le Fonds Obligation à rendement réel de la Banque TD et les fonds obligataires de PH&N, une société appartenant à RBC Banque Royale.

Si un investisseur détient déjà ce genre de produits, il lui est possible de les transférer dans un nouveau CELI. Il devra toutefois payer l'impôt sur les intérêts produits jusqu'ici avant de pouvoir faire fructifier cette épargne à l'abri du fisc. Ceux qui recherchent un placement sans aucun risque gagnent à se tourner vers les obligations à coupons détachés du gouvernement qui ne rapportent aucun intérêt avant leur échéance, mais sur lesquelles il faut payer de l'impôt chaque année.

"Le CELI permet d'éviter de payer de l'impôt sur un revenu qu'on n'a pas encore touché", rappelle Martin Dupras.

Pour parer aux imprévus

Si elle ne compte pas en faire une autre utilisation, la personne qui dispose de liquidités dans un compte bancaire pour parer aux imprévus gagne à transférer cette épargne dans un CELI.

"La plupart des comptes bancaires versent peu d'intérêts, ce qui fait qu'il n'y a aucun avantage à y entreposer de l'argent", dit Martin Dupras, du Groupe Conseil Aon.

Il existe un certain nombre de produits sécuritaires qui peuvent être liquidés à n'importe quel moment, moyennant un rendement inférieur à celui offert si on attendait l'échéance prévue pour récupérer son argent. C'est le cas des CPG encaissables que proposent la plupart des grandes institutions financières.

Les intérêts versés sur ces placements sont toutefois peu élevés en ce moment. Par exemple, le CPG Encaissable d'un an de la Banque Royale offre un rendement annuel de 1 % si on le conserve au moins 30 jours.

Les CELI à intérêt élevé proposés par de nombreuses institutions, telles ING, Manuvie, Banque Scotia, Promutuel et HSBC, peuvent être des solutions plus rentables.

"Le CELI d'ING est un outil intéressant pour mettre de l'argent de côté", dit François Ménard. Ce

compte rapporte présentement 3 %.

Fabien Major, de Celi.ca, exprime certaines réserves sur cette stratégie. Il juge peu intéressant actuellement d'utiliser le CELI comme fonds d'urgence, en raison des faibles taux d'intérêt. "L'économie d'impôt est insignifiante", estime-t-il.

Pour se constituer un fonds d'urgence, il croit préférable d'ouvrir un compte à intérêt élevé ordinaire (hors du CELI). Au cours des premières années, le CELI devrait servir à des investissements à plus long terme, offrant des rendements et des économies d'impôt supérieures, soutient M. Major.

© 2007 LesAffaires.com

[Retour](#)